



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-393**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1135641-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNE ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓

**OBJET : ZAC SEXTIUS MIRABEAU - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL
ANNEE 2017.**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Urbanisme et Aménagement
Opérations d'aménagement

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. GALLESE Alexandre

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC SEXTIUS MIRABEAU - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER
ANNUEL ANNEE 2017.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme et aux dispositions de la convention de concession conclue pour la mise en œuvre de la ZAC SEXTIUS MIRABEAU, la SEMEPA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2017, approuvé par son conseil d'administration lors de sa séance du 25 avril 2018.

Les documents joints en annexe (rapport et tableau) présentent l'évolution de l'opération par rapport au Compte Rendu Annuel approuvé par délibération n° DL.2017-275 du Conseil Municipal du 20 juin 2017.

À la fin de l'année 2017 et à un an du terme de la concession, la totalité du programme de construction est réalisé ainsi que la totalité du programme des équipements publics de superstructure et d'infrastructure.

Concernant les équipements publics d'infrastructures :

1) Les travaux d'élargissement du Pont d'Anthoine compris dans la sous-opération «volet 2 - infrastructures primaires» avait fait l'objet d'une convention signée en 2008 entre la SEMEPA et RFF qui a été résiliée unilatéralement par ce dernier en 2011 pour des raisons d'intérêt général (nécessité pour RFF de remplacer sans délai, pour des raisons de sécurité, le tablier métallique existant). Les travaux ne pouvant être réalisés avant la fin de la convention, la SEMEPA a été chargée des seules

études de l'avant-projet. Toutefois, ils devront être réalisés par maîtrise d'ouvrage déléguée à SNCF Réseaux, après conclusion d'une convention avec la Ville. La réalisation de l'opération MGA II pourrait être l'occasion de les exécuter entre les étés 2019 et 2021. Ces aménagements et ceux induits de l'avenue Irma Moreau et de la rue des Bœufs représentaient une dépense de 5,75 M d'€ HT. La participation de la Ville pour l'élargissement de cet ouvrage et l'aménagement de ses abords a déjà été réduite sur le prévisionnel 2016 passant de 3,21 M d'€ HT à 0,14 M d'€ HT pour les études (versés en septembre 2017). Compte tenu de l'intérêt que représente cet équipement pour les propriétés riveraines de la ZAC et hors ZAC, ces dernières ayant subi une hausse de la taxe d'aménagement, la différence de participation de 3 M d'€ HT sera consacrée aux travaux à venir pour l'élargissement et les abords du Pont d'Anthoine.

2) Compte tenu de la réalisation de la ligne du BHNS par la Métropole Aix Marseille Provence et pour plus de cohérence dans le déroulement des travaux, l'aménagement du trottoir de l'avenue des Belges et de l'anneau circulé de la Rotonde (sous-opération «volet 6 - espaces libres en périphérie de l'îlot A») ont été pris en charge par la Métropole. Toutefois, les travaux non exécutés par la SEMEPA dans ce cadre devaient être partiellement compensés par des travaux complémentaires de modification du carrefour Narvik, non prévus dans l'avenant n° 5. Ces deux éléments ont impacté le prévisionnel établi en 2016, tant en diminution de dépenses de travaux qu'en participation de la Ville. Or, en 2017, l'aménagement du carrefour Narvik a également été repris par la Métropole pour un meilleur phasage de l'opération, entraînant une nouvelle baisse des dépenses de travaux et une suppression de la participation de la Ville pris en compte dans le bilan prévisionnel établi fin 2017.

Enfin, il est à noter que consécutivement à l'établissement, par expertise judiciaire, de fautes de conception et de réalisation de la fontaine comprise dans le « volet 6 – Espaces publics périphériques à l'îlot A », la SEMEPA a assigné, en octobre 2017, les sociétés SOGEV, SLH Ingénierie et leurs assureurs et demande la condamnation pour un montant de 1 067 000 € HT. Compte tenu de la fin de la concession au 31/12/2018, le contentieux devra être poursuivi par la Ville.

Le bilan actualisé de l'opération fait apparaître :

-Un montant total des dépenses de 145,09 M d'€ HT, en baisse de 0,5 M d'€ HT par rapport au dernier bilan.

-Un montant total de recettes de 150,05 M d'€ HT, en baisse de 0,09 M d'€ HT par rapport au dernier bilan.

-Un résultat d'exploitation en fin d'exercice de 5,02 M d'€ HT, en hausse de 0,47 M d'€ HT par rapport au dernier bilan.

Pour l'exercice 2017, le montant des dépenses s'élèvent à 428 150 € HT, et celui des recettes à 182 874 € HT, soit un résultat d'exploitation de – 245 276 € HT

La participation globale de la Ville est fixée à hauteur de 55 951 772 € HT. En raison des éléments exposés ci-dessus, elle est donc réduite de 42 000 € HT par rapport au dernier bilan et aucune participation n'est à prévoir en 2018.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2017 pour la ZAC SEXTIUS MIRABEAU présenté en annexe.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 42
Contre	: 1

Ont voté contre
Hervé GUERRERA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Alexandre
GALLESE Stéphane PAOLI Jean-Marc PERRIN

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



Compte-rendu de la délibération affiché le : 03/10/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2018**

.....

8. Ville d'Aix-en-Provence – Sextius Mirabeau - Compte Rendu Annuel à la Collectivité

En préambule, il est rappelé que depuis l'intégration dans la concession des travaux d'infrastructures primaires et de l'opération de reconstruction du bureau de Poste, puis des opérations de construction du Conservatoire de Musique, de l'Office de Tourisme et des aménagements des espaces périphériques à l'îlot A, le CRAC est présenté de manière à faire ressortir les comptes et les résultats propres à chacun des six volets de l'opération :

- ☐ Volet 1 : opération initiale (dans sa consistance antérieure à 2004),
- ☐ Volet 2 : infrastructures primaires (travaux d'infrastructures primaires intégrés à la concession en 2004 et auparavant traités en mandat),
- ☐ Volet 3 : opération de la Poste (opération intégrée à la concession en 2004),
- ☐ Volet 4 : opération de construction de l'Office de Tourisme (opération intégrée à la concession en 2009),
- ☐ Volet 5 : opération de construction du Conservatoire de Musique (opération intégrée à la concession en 2009),
- ☐ Volet 6 : opération d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'îlot A (opération intégrée à la concession en 2009).

À chacune de ces 6 « sous opérations » sont affectés des frais ou produits financiers en fonction de l'état de leur trésorerie.

Au niveau comptable ces frais ou produits financiers sont calculés à la fin de chaque exercice, sur la trésorerie globale de la ZAC SEXTIUS MIRABEAU.

NOTE DE CONJONCTURE

À la fin de l'année 2017 et à 1 an du terme de la concession, la totalité du programme de construction est réalisé ainsi que la totalité du programme des équipements publics de superstructure et des équipements publics d'infrastructure.

Concernant le programme des équipements publics d'infrastructure, il est rappelé que courant 2017, avec l'approbation du Compte Rendu d'Activité Concédée, ont été validées les dispositions suivantes :

- ✚ Les travaux d'élargissement du pont d'Anthoine, prévus initialement au volet 2 du bilan de la ZAC, et qui ne peuvent pas être réalisés avant le terme de la concession pour des raisons techniques propres à SNCF, seront réalisés par la Ville, sous maîtrise d'ouvrage SNCF réseaux, entre les étés 2019 et 2021 (pendant les travaux de l'opération MGAI). Les dépenses correspondantes ne figurent plus au bilan de l'opération.
- ✚ Les travaux d'aménagement des trottoirs de l'avenue des Belges et de reprise du revêtement de l'anneau circulé de la Rotonde, prévus initialement au volet 6 du bilan de

la ZAC, sont pris en charge et réalisés à sa demande par la Métropole AMP Transports dans le cadre de la construction de la ligne de BHNS l'AIXPRESS.
Les dépenses correspondantes ne figurent plus au bilan de l'opération.

Enfin, la SEMEPA devait réaliser en 2017 les travaux de modification du carrefour Narvik pour tenir compte du nouveau plan de circulation généré dans le secteur par le projet de BHNS qui supprime un sens de circulation sur l'avenue des Belges.

La Métropole a finalement souhaité pour des commodités de phasage réaliser elle-même ces travaux avec les entreprises qu'elle a retenues pour le BHNS ; la SEMEPA a limité son action à la réalisation des études de Projet.

Contentieux fontaine ilot A de Sextius Mirabeau

Pour faire suite à l'expertise judiciaire demandée par la SEMEPA qui a conclu à des fautes de conception et de réalisation ayant conduit à l'impropriété à destination de cet ouvrage et à ce que sa démolition s'impose, la SEMEPA a assigné en octobre 2017 les sociétés SOGEV, SLH Ingénierie et leurs assureurs et demande leur condamnation in solidum pour un montant indemnitaire de 1 067 000 € H.T.

Compte tenu des délais de procédure, le jugement n'interviendra pas d'ici la fin de la concession, et le contentieux devra être poursuivi par la Ville.

COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITE (CRAC) EVOLUTION DE L'OPERATION

1. Évolution de l'opération initiale (volet 1)

Les produits :

- 📊 Le nouveau montant des produits s'établit à 94,09 M € en baisse de 0,05 M€ par rapport au dernier bilan due à l'ajustement des produits financiers.

Les charges :

Les dépenses restant à effectuer sur ce volet 1 sont :

- 📊 Acquisitions et cessions foncières :

La soulte des échanges de volumes fonciers avec la SNCF qui doit régulariser la situation des domaines publics routiers de la Ville et ferroviaire de l'Etat pour un montant prévisionnel de 144 500 €.

Ce montant a été maintenu au bilan bien que l'échange foncier initié depuis plusieurs années n'avance pas suite à des changements d'interlocuteurs et de stratégie foncière chez SNCF.

Dans l'hypothèse où il n'aboutirait pas avant la fin de l'année, la SEMEPA cèdera gratuitement les volumes lui appartenant à la Ville. Ce montant ne sera pas dépensé et viendra abonder le solde positif de l'opération. La Ville aura à sa charge la régularisation domaniale avec la SNCF.

Honoraires et frais divers :

Les dépenses en honoraires d'avocat et frais divers pour l'année 2018 liées au contentieux sur le fond que la SEMEPA a engagé contre les sociétés SOGEV et SLH en octobre 2017 dans l'affaire fontaine ilot A de Sextius Mirabeau, estimées à 7 639 €.

En fonction de ces éléments le montant des charges de l'opération initiale est inchangé à 81, 78 M € par rapport au dernier bilan.

L'opération initiale affiche un résultat positif de 12, 31 M €.

2. Évolution de l'opération « Infrastructures primaires » (volet 2)

Les produits :

Le montant global des participations de la Ville est inchangé à 20,73 M € par rapport au dernier bilan.

Les charges :

Le montant global des charges de l'opération est inchangé à 22,69 M€.

Cette opération affiche un résultat négatif, de 1,96 M € ; ce déficit est financé par le résultat excédentaire de l'opération initiale.

3. Évolution de l'opération « Immeuble de la Poste » (volet 3)




Le montant définitif des charges de cette opération qui a été arrêté au CRAC du 31/12/2009 est inchangé à 3,6 M €.

C'est le résultat excédentaire dégagé par l'opération initiale qui permet de financer cette opération.

4. Évolution de l'opération « Office de Tourisme » (volet 4)

Le bilan définitif de cette opération a été arrêté au CRAC du 31/12/2012.

Il fait ressortir :

-  Un montant de participations encaissées de la Ville de 7,14 M €.
-  Un montant de dépenses de 8,93 M€.
-  Un résultat déficitaire de 1,79 M €.

C'est le résultat excédentaire dégagé par l'opération initiale qui permet de financer le déficit de cette opération.

5. Évolution de l'opération « Conservatoire de Musique » (volet 5)

Les produits :

Le montant global des participations de la Ville est inchangé à 21, 5 M €.

Les charges :

Le montant des charges s'établit à 21, 93 M €, en baisse de 0,03 M € par rapport au dernier bilan. Tous les marchés sont soldés sur cette opération et le contentieux avec l'entreprise ENERGYS s'est soldé à l'amiable suivant la proposition du CCIRAL. Une provision de 64, 5 K € a été maintenue dans l'attente du jugement au TA de la réclamation de l'entreprise CORREAS ; elle correspond au montant de l'indemnité réclamée par l'entreprise augmenté des frais d'avocats. Cette opération affiche un résultat négatif de 0,43 M € ; ce déficit est financé par le résultat excédentaire de l'opération initiale.

6. Évolution de l'opération « Espaces publics périphériques à l'îlot A » (volet 6)

Les produits :

Le montant des participations versées par la Ville s'établit à 6,58 M € en baisse de 0,05 M € par rapport au dernier bilan.

Dans la mesure où les travaux de modification du carrefour Narvik sont réalisés par la Métropole dans le cadre de la construction de la ligne du BHNS l'AIXPRESS l'opération ne nécessite plus de versement de participations de la Ville en 2018.

Les charges :

 Travaux honoraires et divers :

Les dépenses restant à effectuer sur cette opération sont :

- Pour 0,065 M€ le montant du protocole transactionnel pour solde de tous comptes concernant le marché de travaux passé avec le groupement TPDM / SOGEV pour l'aménagement des places Jeanne d'Arc et Rotonde.
Suite à l'avis rendu par le CCIRAL en mai 2017 qui proposait une transaction à 0,083 M € et du refus de la SEMEPA de suivre cet avis, le groupement a en effet reformulé une demande préalable de pré-contentieux et dans le cadre du traitement de cette demande a proposé de trouver une solution amiable en acceptant un montant de 0,065 M €. Cette proposition d'un règlement définitif du litige avant la fin de la concession qui évite à la Ville la charge du suivi d'une procédure à l'issue incertaine a été acceptée par le concédant.
- Pour 0,04 M € les dépenses d'honoraires de maîtrise d'œuvre des aménagements de la place Narvik.
- Pour 0,006 M € de frais divers d'avocat et de reprographie.
- Pour 0,044 M € la rémunération de la SEMEPA pour l'année 2018.

En fonction de ces éléments, le nouveau montant des charges de l'opération s'établit à 6,1 M € en baisse de 0,514 M € par rapport au dernier bilan.

Cette opération affiche un résultat excédentaire de 0,43 M €

7. Synthèse des six volets – résultat de l'opération Sextius Mirabeau

En synthèse, le bilan actualisé de l'opération Sextius Mirabeau fait apparaître :

- un montant total des dépenses de 145,09 M €, en baisse de 0,5 M € par rapport au dernier bilan.
- un montant total de recette de 150,05 M € en baisse de 0,09 M € par rapport au dernier bilan.
- Un résultat d'exploitation en fin d'exercice de + 4,96 M € en hausse de 0,40 M € par rapport au dernier bilan.

8. Réalisation et résultat d'exploitation de l'exercice

Pour l'exercice 2017 le montant des dépenses s'élève à 0,43 M € et celui des recettes à 0,18 M €. Soit un résultat d'exploitation déficitaire de 0,25 M €.

	Réalisation de l'exercice		Résultat
	Dépenses	Recettes	
Opération initiale	31 575	39 305	7 730
Infrastructures primaires	321 657	140 000	- 181 657
Conservatoire de Musique	16 882	0	- 16 882
Espaces publics périphériques	58 036	3 569	- 54 467
TOTAL	428 150	182 874	-245 276

9. Perspectives

L'année 2018 sera consacrée à la préparation de la clôture de l'opération, à l'achèvement avec SNCF Réseaux des études sur l'élargissement du pont d'Anthoine et à l'achèvement des études d'aménagement du carrefour Narvik-Juvénal ainsi qu'à la poursuite de l'entretien du mur d'eau en vue de sa remise en gestion à la Ville au 31 décembre 2018.

CRAC SEXTIUS MIRABEAU 2017

Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé Total	FIN 2016	Année 2017	Année 2018	Bilan Nouveau
CESSIONS DE CHARGES FONCIERES	86 190 659	86 190 659	86 190 659			86 190 659
PARTICIPATIONS	5 238 185	5 238 185	5 238 185			5 238 185
PRODUITS DE GESTION	2 712 593	2 618 898	2 579 593	39 305	42 050	2 660 948
RECETTES OPERATIONS INITIALES	94 141 437	94 047 742	94 008 437	39 305	42 050	94 089 792
PARTICIPATIONS VILLE INFRASTRUCTURES PRIMAIRES	20 727 722	20 727 722	20 587 722	140 000		20 727 722
PARTICIPATIONS VILLE LA POSTE						
PARTICIPATIONS VILLE OFFICE TOURISME	7 140 000	7 140 000	7 140 000			7 140 000
PARTICIPATIONS CONSERVATOIRE MUSIQUE	21 500 000	21 500 000	21 500 000			21 500 000
PARTICIPATIONS VILLE ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES	6 626 000	6 584 000	6 584 000			6 584 000
CUMUL PARTICIPATION VILLE	55 993 722	55 951 722	55 811 722	140 000	0	55 951 722
REBOURSEMENT ASSISTANCE JURIDIQUE INFRA PRIMAIRES	1 116	1 116	1 116			1 116
REBOURSEMENT ASSISTANCE JURIDIQUE CONSERVATOIRE MUSIQUE	350	350	350			350
REBOURSEMENT ASSISTANCE JURIDIQUE ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES	2 025	5 594	2 025	3 569		5 594
TOTAL PRODUITS	150 138 650	150 006 524	149 823 650	182 874	42 050	150 048 574
ETUDES	5 766 363	5 766 363	5 766 363			5 766 363
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	30 752 175	30 607 683	30 585 917	21 766	144 500	30 752 183
TRAVAUX	24 616 067	24 616 067	24 616 067			24 616 067
HONORAIRES	3 809 652	3 803 759	3 794 196	9 563	7 000	3 810 759
FRAIS DIVERS	619 898	618 144	617 898	246	639	618 783
CHARGES FINANCIERES	6 637 593	6 637 593	6 637 593			6 637 593
REMUNERATIONS	9 575 000	9 575 000	9 575 000			9 575 000
DEPENSES OPERATIONS INITIALES	81 276 748	81 624 609	81 593 034	31 575	152 139	81 776 748
TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	20 325 782	19 763 405	19 528 782	234 623	577 094	20 340 499
CHARGES FINANCIERES	1 003 083	962 116	945 083	17 033	26 250	988 366
REMUNERATIONS	1 359 000	1 292 000	1 222 000	70 000	67 000	1 359 000
DEPENSES INFRASTRUCTURES PRIMAIRES	22 687 865	22 017 521	21 695 865	321 656	670 344	22 687 865
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	546	546	546			546
TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	2 738 021	2 738 021	2 738 021			2 738 021
CHARGES FINANCIERES	593 000	593 000	593 000			593 000
REMUNERATIONS	276 000	276 000	276 000			276 000
DEPENSES LA POSTE	3 607 567	3 607 567	3 607 567	0	0	3 607 567
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	2 167 528	2 167 528	2 167 528			2 167 528
TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	6 116 118	6 116 118	6 116 118			6 116 118
CHARGES FINANCIERES	163 535	163 535	163 535			163 535
REMUNERATIONS	480 000	480 000	480 000			480 000
DEPENSES OFFICE DE TOURISME	8 927 181	8 927 181	8 927 181	0	0	8 927 181
TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	20 640 127	20 519 304	20 502 422	16 882	90 336	20 609 640
CHARGES FINANCIERES	463 795	463 795	463 795	0	0	463 795
REMUNERATIONS	860 000	860 000	860 000	0	0	860 000
DEPENSES CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	21 963 922	21 843 099	21 826 217	16 882	90 336	21 933 435
TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	6 173 841	5 597 607	5 583 571	14 036	111 000	5 708 607
CHARGES FINANCIERES	146 718	146 718	146 718	0	0	146 718
REMUNERATIONS	300 000	256 000	212 000	44 000	44 000	300 000
DEPENSES ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES	6 620 559	6 000 325	5 942 289	58 036	155 000	6 155 325
TOTAL DEPENSES	145 583 842	144 020 303	143 592 153	428 150	1 067 819	145 088 122
RESULTAT D'EXPLOITATION OPERATIONS INITIALES	17 864 882	17 421 115	17 415 617	7 229	110 000	17 813 344
RESULTAT D'EXPLOITATION INFRASTRUCTURES PRIMAIRES	-1 959 027	-1 288 683	-1 107 027	-181 656	-670 344	-1 959 027
RESULTAT D'EXPLOITATION LA POSTE	-3 607 567	-3 607 567	-3 607 567	0	0	-3 607 567
RESULTAT D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME	-1 787 181	-1 787 181	-1 787 181	0	0	-1 787 181
RESULTAT D'EXPLOITATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	-463 572	-342 749	-325 867	-16 882	-90 336	-433 085
RESULTAT D'EXPLOITATION ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES	7 466	589 269	643 736	-54 467	-155 000	434 269
RESULTAT	4 554 808	5 986 221	6 231 497	-245 276	-1 025 769	4 960 452
Tiers Clients						
Tiers Fournisseurs		103 996				
Solde TVA		-19 100				
SOLDE INTERMEDIAIRE DE TRESORERIE		6 071 117				
TOTAL DES ENCAISSEMENTS TEMPORAIRES		0				
Dépôts et cautionnements versés		-4 000				
TOTAL DES DECAISSEMENTS TEMPORAIRES		-4 000				
TRESORERIE CUMULEE		6 067 117				
TRESORERIE OPERATIONS INITIALES		10 342 471				
TRESORERIE INFRASTRUCTURES PRIMAIRES		250 411				
TRESORERIE LA POSTE		-3 607 567				
TRESORERIE OFFICE DE TOURISME		-1 533 645				
TRESORERIE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE		193 096				
TRESORERIE ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES		808 539				
TRESORERIE CUMULEE		6 067 113				

Le Conseil d'Administration approuve le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité.

Extrait certifié conforme
Au procès-verbal du Conseil
D'Administration de la SEMEPA

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

6